

27 oct 2023 -22:51

Appartient à [Conseil des ministres du 27 octobre 2023](#)

## Modifications relatives au statut administratif et pécuniaire du directeur et du directeur adjoint de l'OCAM

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt et de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant le statut administratif et pécuniaire du directeur et du directeur adjoint de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM).

Le projet constitue un arrêté d'exécution de la loi du 31 mai 2022 modifiant la loi du 10 juillet 2006 relative à l'analyse de la menace. Cette loi apportait des modifications à diverses dispositions relatives à l'OCAM. Le projet d'arrêté royal modifie les deux arrêtés royaux suivants :

L'arrêté royal du 23 janvier 2007 relatif au personnel de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace :

- ce sont désormais les ministres de la Justice et de l'Intérieur qui détermineront les descriptions de fonction du directeur et du directeur adjoint de l'OCAM, compte tenu des critères de pondération visés par l'arrêté royal du 11 juillet 2001
- les compétences, qualités et aptitudes particulières minimales requises pour ces fonctions ainsi que les modalités de la sélection et de la composition du jury sont fixées
- la rémunération des directeur et directeur adjoint est fixée
- la situation pécuniaire d'un directeur ou d'un directeur adjoint qui est un membre du personnel d'un des services d'appui est fixée
- un régime de désignation temporaire d'un directeur et d'un directeur adjoint est prévu

L'arrêté royal du 24 août 2007 octroyant une allocation de fonction à certains membres du personnel de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace :

- les dispositions actuelles relatives à l'octroi d'une allocation de fonction au directeur et au directeur adjoint sont abrogées

Le Conseil des ministres autorise à soumettre les fonctions de directeur et directeur adjoint de l'OCAM au comité de pondération de novembre 2023.

Le projet est transmis pour avis aux différents comités de négociation compétents et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustice.be](mailto:contact@teamjustice.be)

Julien Vandendorpe  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)